

L'habilitation électrique

« L'HABILITATION est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées »

Sommaire



L'évolution réglementaire



Obligations des employeurs



Evolution de la formation

L'évolution réglementaire



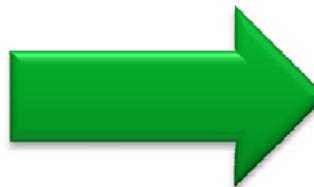
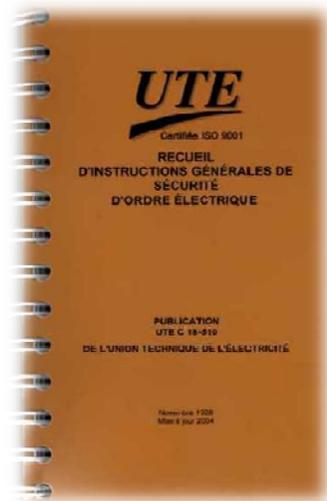
De nouveaux décrets

Abrogation du décret 88-1056 du 14 novembre 1988

- [Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010](#) obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques.
- [Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010](#) obligations des maîtres d'ouvrage dans la conception et la réalisation des installations.
- [Décret n° 2010-1018 du 30 août 2010](#) diverses dispositions de la prévention des risques électriques dans les lieux de travail.
- [Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010](#) **relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.**

Le décret 2010-1118 : opérations sur les installations électriques et au voisinage

Des normes homologuées
et publiées au JORF



norme française	prNF C 18-510 Xxx 20XX
	Indice de classement : C xx-xxx ICS : XX.XXX.XX
	OPERATIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE - PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE
E :	Titre anglais
D :	Titre allemand
Norme française homologuée	par décision du Directeur Général d'AFNOR le XX Xxx 20XX, pour prendre effet à compter du XX.Xxxx 20XX.
Correspondance	Le présent document n'a pas d'équivalent à la CEI ou au CENELEC.
Analyse	Le présent document (Ce texte peut provenir du domaine d'application).
Descripteurs	Xxxx.
Modifications	
Corrections	

Édité et diffusé par l'Union Technique de l'Électricité (UTE) - Tour Charlevoix - 5, rue Charlevoix - 80000 Ponsard Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 46 07 82 00 - Télécopie : + 33 (0) 1 47 78 73 51 - Courriel : ute@ute.asso.fr - Internet : http://www.ute.fr/center/
Diffusée également par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine
Saint-Denis Cedex - Tél. : + 33 (0) 1 41 49 30 00

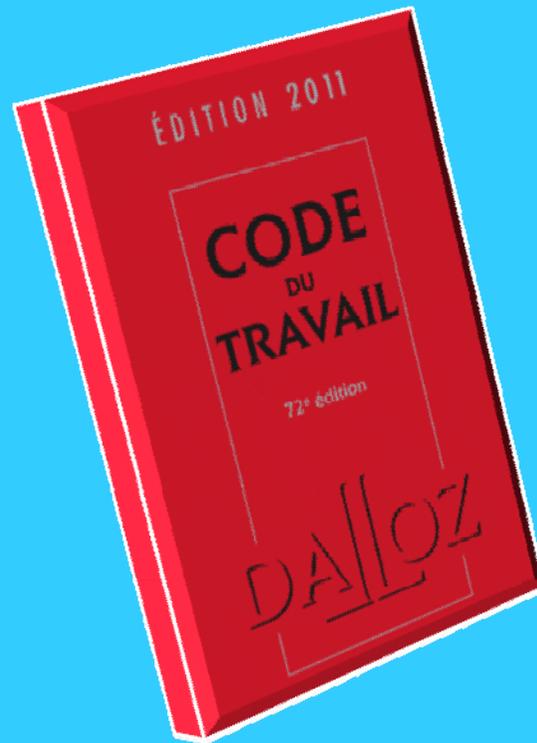
Objectif de la norme NF C 18-510

Améliorer son efficacité en terme de prévention du risque

- une rédaction améliorée et plus simple
- application des principes de prévention
- prise en compte de l'évolution des technologies
- prise en compte du retour d'expérience
- intégration de règles d'organisation
- prescriptions de formation et d'habilitation

 **ZERO accident**

Obligations des employeurs



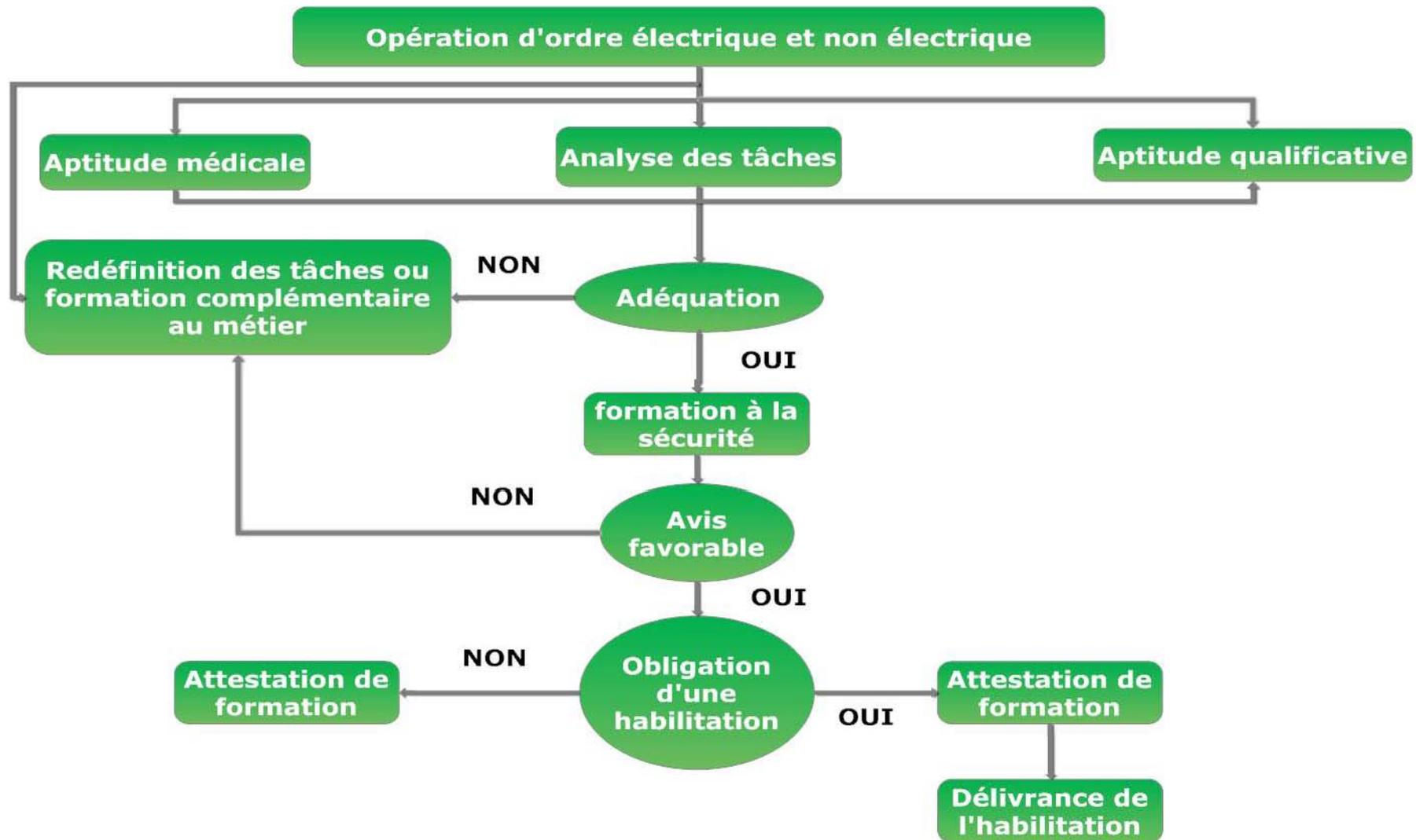
Déterminer le besoin d'habilitation

Analyse des opérations confiées à la personne :

- type d'opérations (travaux, interventions ...)
- type et caractéristiques des ouvrages, des installations et des appareillages
- domaine de tension TBT, BT, HTA, HTB
- nature du courant (alternatif ou continu)

S'assurer de la capacité et connaissance de la personne à assumer ces opérations.

Méthodologie d'habilitation



Habilitation du personnel :

Suivi et recyclage

- **Recueil de prescriptions de sécurité :**
 - doit être adapté aux tâches et aux risques
 - est réalisé sous la responsabilité de l'employeur
 - la norme n'est pas le recueil mais l'outil de construction
- **Suivi de l'habilitation :**
 - réviser chaque fois que cela s'avère nécessaire
 - examiner au moins une fois par an.
 - l'employeur définit la périodicité optimale des recyclages

Evolution des obligations de l'employeur

Obligation de moyen



Obligation de résultat

Obligations des opérateurs

Analyse du risque



Prévention
Protections collectives
Protections individuelles

Les règles d'or

Opération après mise hors tension par consignation

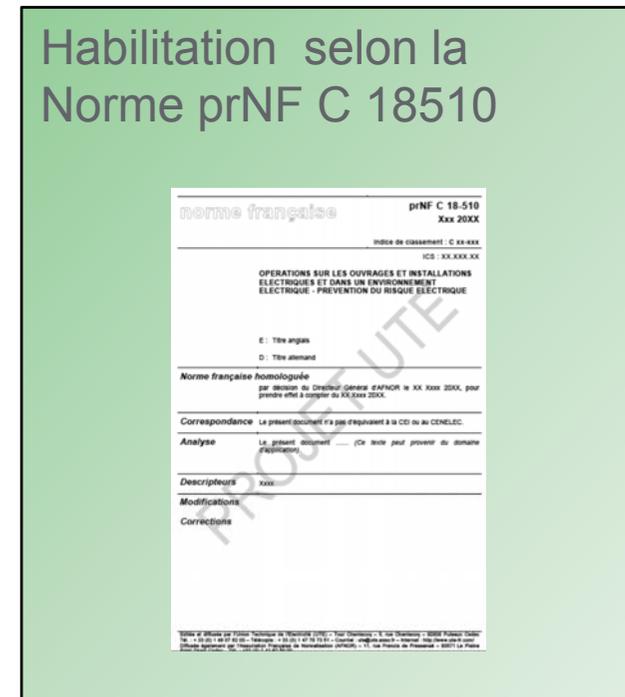
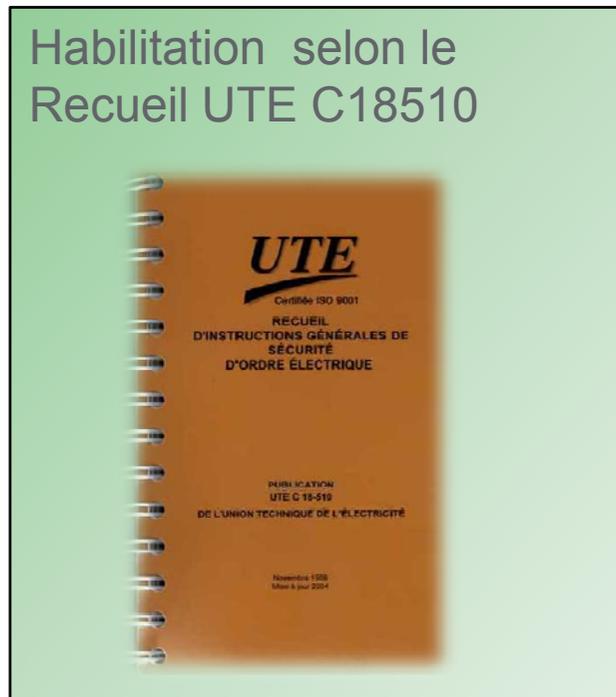


Mise en œuvre des principes de protection du voisinage



Mise en application

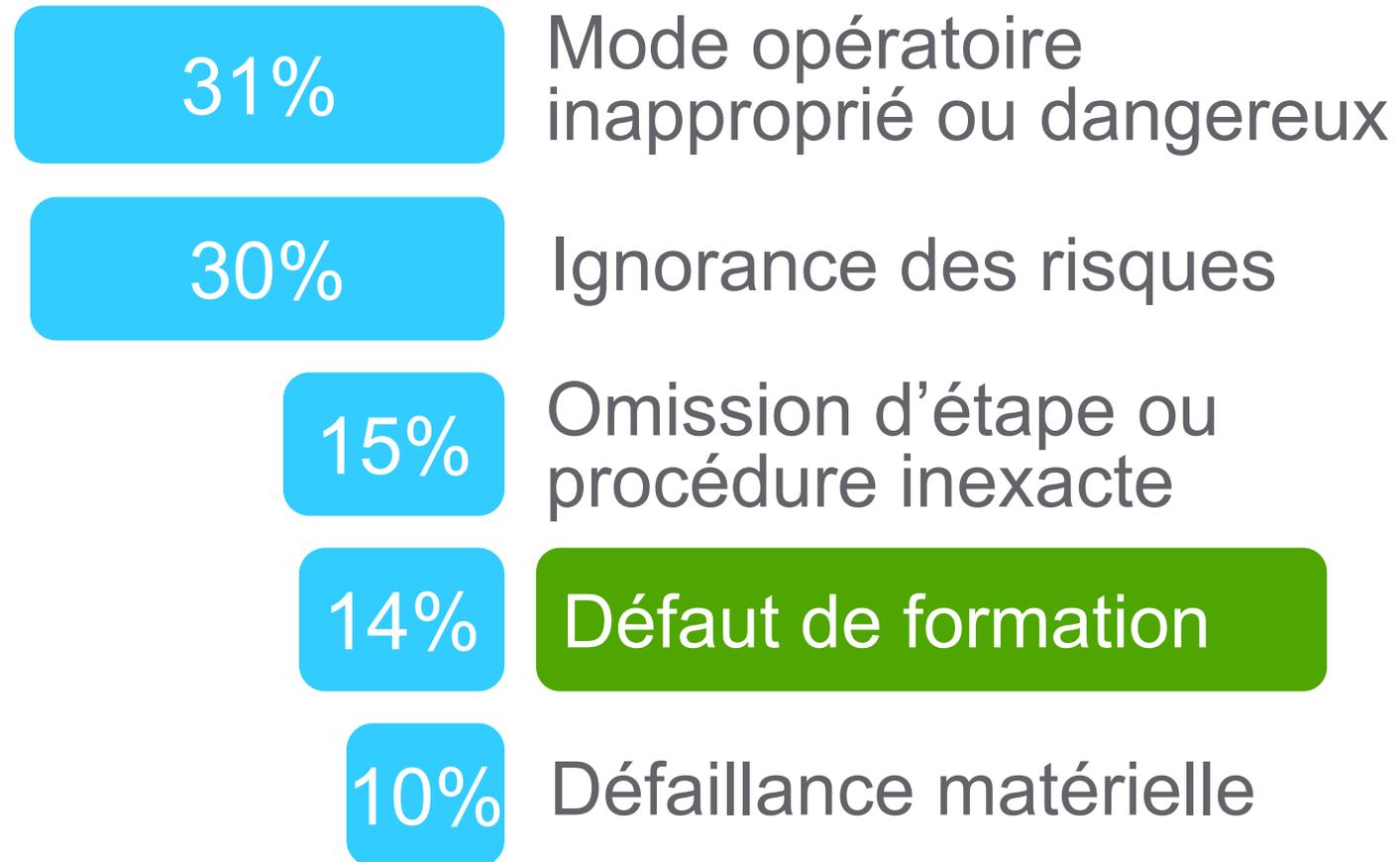
- Flou réglementaire mais limité par le ministère du travail en date du 15 juin 2011



Evolution de la formation



Répartitions des causes d'accidents



Source INRS – statistiques 2006

La norme NF C18-510 consacre 2 chapitres à la formation

- **Formation et habilitation (chapitre 5)**
 - conditions d'attribution de l'habilitation
 - évaluation du besoin
 - la prévention du risque électrique
 - suivi de l'habilitation
- **Référentiel des savoirs (annexe D)**
 - contenu des modules
 - évaluations théoriques et pratiques

Objectif de la formation

Être en mesure de :

- connaître les dangers et analyser les risques
- mettre en application les mesures de prévention
- intégrer la prévention dans la préparation du travail des personnes à charges
- adopter le bon comportement en cas d'accident ou d'incendie

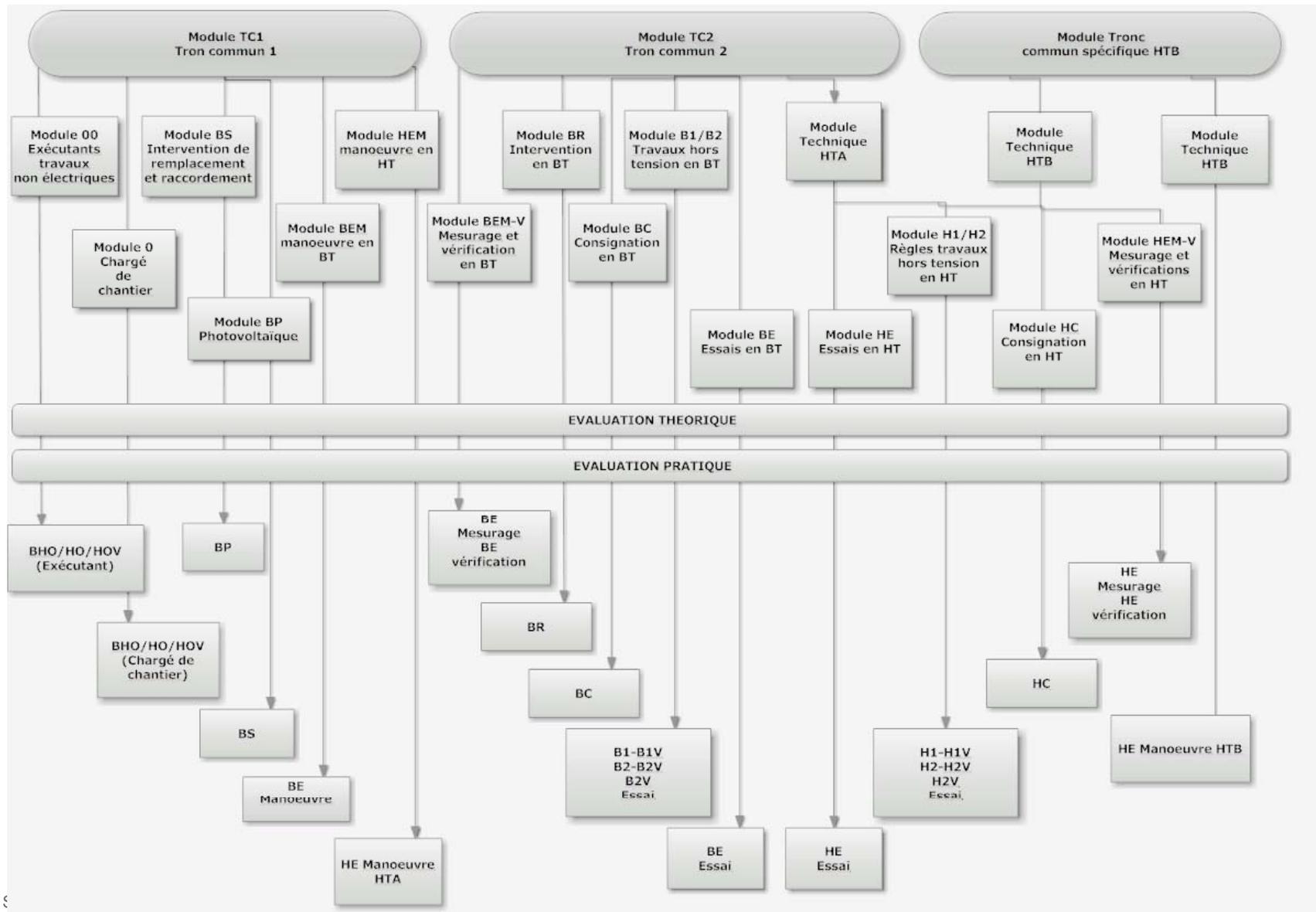
Le formateur évalue les connaissances théoriques et pratiques et délivre un avis nominatif et individuel.

Formation à la prévention du risque électrique

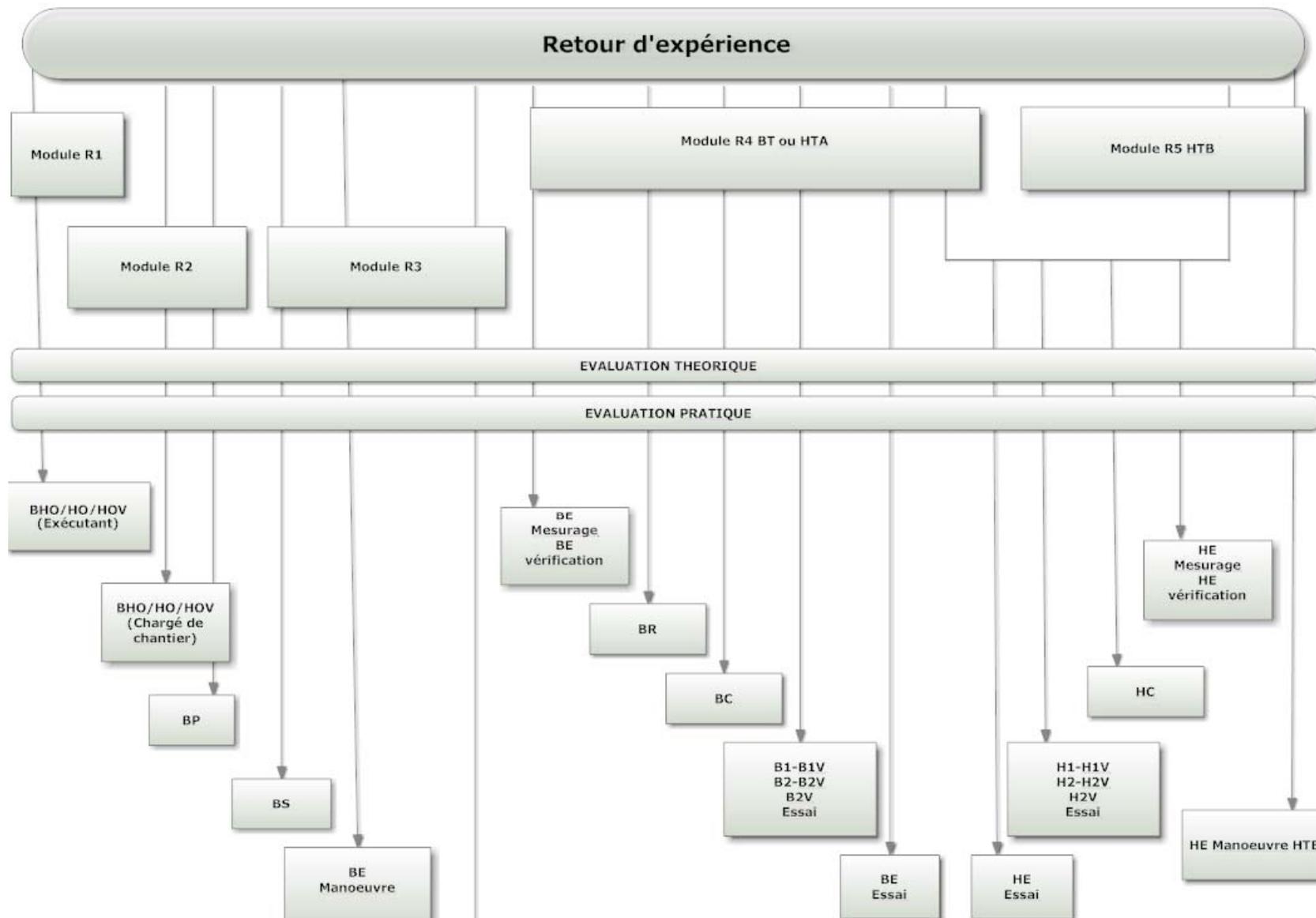
- L'objectif est d'acquérir les compétences en sécurité électrique.
- La formation comme l'entretien des compétences relèvent de la responsabilité de l'employeur (recyclages)

La formation pratique est réalisée de préférence sur le lieu de travail, à défaut sur des installations similaires

Modules de formations



Modules de formations recyclages

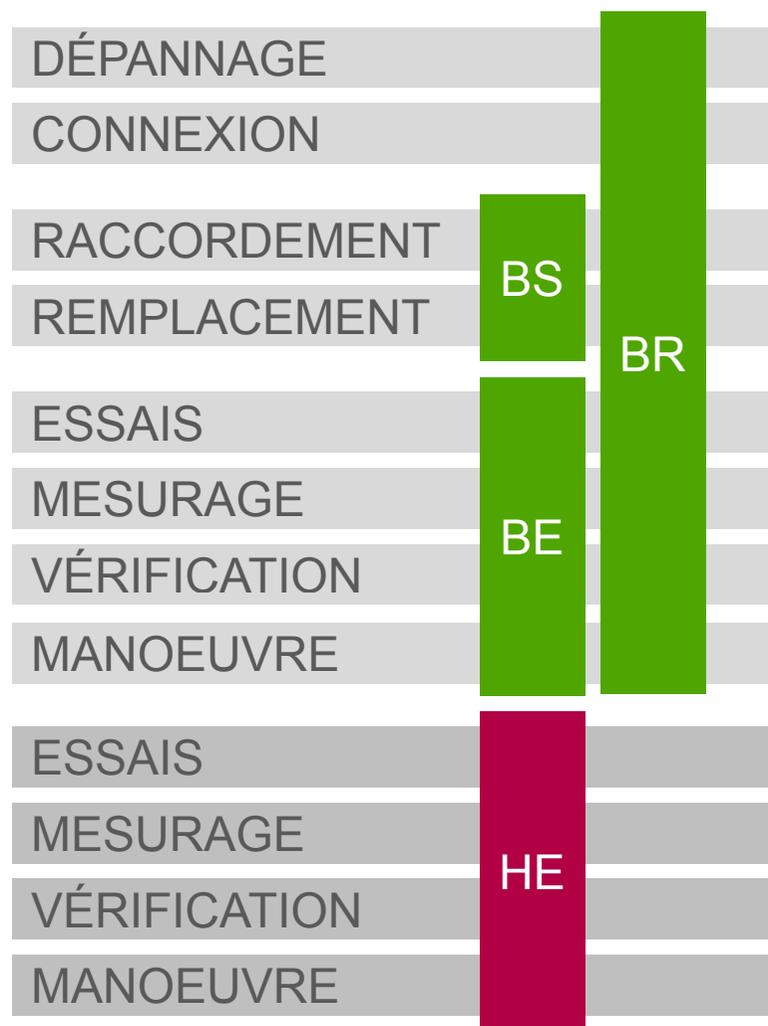


Les symboles d'habilitation

les symboles d'habilitation électrique : prNF C 18510

1 ^{er} caractère : Domaine de tension	Tension	B : Basse tension inférieure à 1 000 V H : Haute tension supérieure à 1 000 V
2 ^{ème} caractère : indices du type d'opération	Travaux d'ordres non électriques	0 : exécutant ou chargé de chantier
	Travaux d'ordres électriques	1 : exécutant d'opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux
	Consignation	C : chargé de consignation
	Interventions Basse Tension	R : intervention d'entretien et de dépannage S : intervention de remplacement et de raccordement
3 ^{ème} caractère : Nature des opérations	Additionnelles aux travaux	V : travaux réalisés au voisinage T : travaux sous tension N : travaux de nettoyage sous tension X : opération spéciale
Attribut	Opération spécifique basse tension	BE : essais, vérification, mesurage, manœuvre
	Opération spécifique haute tension	HE : essais, vérification, mesurage, manœuvre

Habilitations pour les interventions et les opérations spécifiques



Nouvelles obligations des employeurs

Risque électrique > Objectif zéro accident

Merci de votre attention

> QUESTIONS / REPONSES